

4 octobre 2017

Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roullet: «Rendons la place Emile-Guyenot aux habitants!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que cette place ne ressemble plus à une place que par son nom;
- que le kiosque situé sur sa bordure ressemble plus à un dépotoir qu'à un lieu ouvert au public;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il convient de préciser que le kiosque sis sur la place Emile-Guyenot a été mis gratuitement à disposition du mouvement Terre des enfants, terre des femmes, suite à une décision du Conseil administratif du 15 janvier 1992.

Dès lors, avant d'envisager un changement d'affectation de cet édifice, il conviendrait que le Conseil administratif révoque cette décision en respectant les délais de préavis usuels.

Néanmoins, une réflexion sera entreprise prochainement avec les services compétents – Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), Service des espaces verts (SEVE), Direction du patrimoine bâti (DPBA), etc. – en vue de redonner à la place son attrait original, en revalorisant notamment l'édicule situé en son sein, dont il conviendra de redéfinir l'affectation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone